

**Annexe IV-B****Fiche de renseignement pour le mouvement interacadémique des PEGC**

Académie d'origine :

Académie demandée :

Section :

Nom d'usage :

Nom patronymique :

Prénoms :

Date de naissance :

Situation de famille :

Nom et prénom du conjoint :

Lieu d'exercice du conjoint :

Grade, discipline ou profession du conjoint :

Date d'installation :

Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 1-9-2012

Adresse personnelle :

Tél. :

Établissement d'exercice :

Classement (cf. annexe I de la note de service)	Décompte	Total
Situation familiale ou civile : - rapprochement de conjoints - enfants à charge - années de séparation	150,2 points 100 points par enfant 50 pour un an, 275 pour 2 ans ou 400 points à partir de 3 ans	
Mutation simultanée	80 points	
Résidence de l'enfant	120 points	
Ancienneté de service (échelon) PEGC classe normale PEGC hors classe PEGC classe exceptionnelle	7 points par échelon 7 points par échelon + 49 points 7 points par échelon + 77 points	
Ancienneté dans le poste	10 points par année + 25 points supplémentaires par tranche de 4 ans dans le poste	
Vœu préférentiel	20 points par année à partir de la 2ème année de formulation de ce vœu	
APV	300 points pour 5 à 7 ans d'exercice dans la même APV 400 points à partir de 8 ans	

Joindre les pièces justificatives requises pour chaque situation

L'attribution des bonifications liées à la situation familiale est subordonnée à la production des pièces justificatives suivantes :

- Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant.
- Attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité et obligatoirement :  
. pour les Pacs établis avant le 1er janvier 2011, l'avis d'imposition commune année 2010 ;  
. pour les Pacs établis entre le 1er janvier et le 1er septembre 2011 une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée par les deux partenaires.
- Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle du conjoint sauf si celui-ci est agent du ministère de l'éducation nationale. En cas de chômage, il convient de fournir une attestation récente d'inscription à Pôle emploi et de joindre une attestation de la dernière activité professionnelle, ces deux éléments servant à déterminer la résidence professionnelle du conjoint.
- Pour les contrats d'apprentissage, joindre une copie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée.
- Pour le rapprochement de la résidence de l'enfant, en plus de la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant certifiés conformes, joindre, le cas échéant, pour les personnes divorcées ou en instance de divorce, la décision de justice confiant la garde de l'enfant.
- Certificat de grossesse.

Avez-vous constitué un dossier pour handicap ?

oui non 

Date :

Signature du postulant :

Cadre réservé à l'académie d'origine

Observations éventuelles du recteur

Date :